RF PREFECTURE DU PAS DU CALAIS

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/04/2023
062-216208694-20230403-DE\_2023\_15-DE

## République française Département du Pas-de-Calais COMMUNE DE WAILLY

## Séance du lundi 03 avril 2023

Date de la convocation:

L'an deux mille vingt-trois et le trois avril l'assemblée régulièrement convoquée,

Membres en exercice :

Présents: 11

s'est réunie sous la présidence de Mickaël AUDEGOND,

15

Présents: Mickaël AUDEGOND, Henri MACE, Didier LETERME,

Jérémy PRONIEZ, Colette NOURRY, Ingrid LORIDANT,

Dominique LEFEBVRE, Martine CAPPON, Jean-Marc CLABAUX,

Votants: 13 Gautier MOERMAN, Lydie NOIRET

Représentés: Franco GRACEFFA, Gaëtane DELATTRE

Excusés: Nathalie BART, Frédéric PONTHIEUX

Absents:

Secrétaire de séance :

Jean-Marc CLABAUX

## DE\_2023\_15 - Objet : Accord autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec Planète FM

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée délibérante afin que celle-ci l'autorise à signer une convention avec la Radio Planète FM.

Monsieur le Maire précise que cette convention permettra d'effectuer la publicité d'évènements communaux pendant une semaine pour un montant de 200.00€ annuel.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la Radio Planète FM.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le \_\_\_ / \_\_ / 20\_\_\_ et publié ou notifié le \_\_\_ / \_\_ / 20\_\_\_

